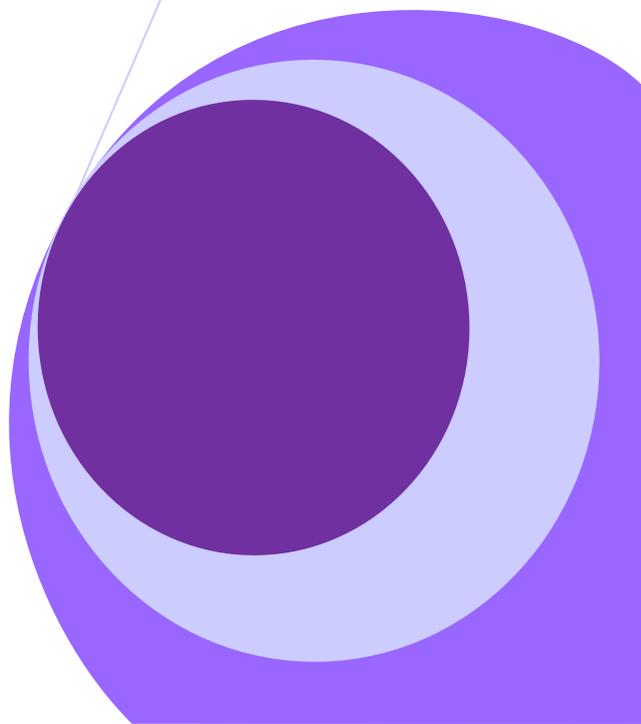


Rapport annuel 2021

**Sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et de gestion des déchets**



SOMMAIRE

Préambule	3
Indicateurs techniques	4
1. Territoire desservi	4
2. Organisation du service	5
2.1. Compétences exercées.....	5
2.2. Composition du service	5
2.3. Déchets pris en charge	6
2.4. Circuits des déchets	6
3. La collecte	8
3.1. Pré-collecte.....	8
3.2. Collecte des OMA.....	12
3.3. Déchèteries	12
3.4. Autres collectes	17
3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution.....	18
4. Le traitement	23
4.1. Traitement des OMA	23
4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries	27
4.3. Valorisation des déchets.....	28
5. Prévention des déchets	29
6. Communication et sensibilisation	41
Indicateurs financiers	43
1. Modalités d'exploitation du service.....	43
2. Dépenses et recettes	43
3. Le financement du service	45
Bilan et perspectives	48

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (titre IV) a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 en a précisé les modalités. L'article 98 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer sa dénomination, il devient le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est donc établi pour l'exercice 2021, conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers et présente les indicateurs techniques et financiers du service. Il rend ainsi compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport doit aussi présenter les recettes et les dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.

Présenté au Conseil Communautaire, ce rapport est ensuite mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

2. Organisation du service

2.1. Compétences exercées

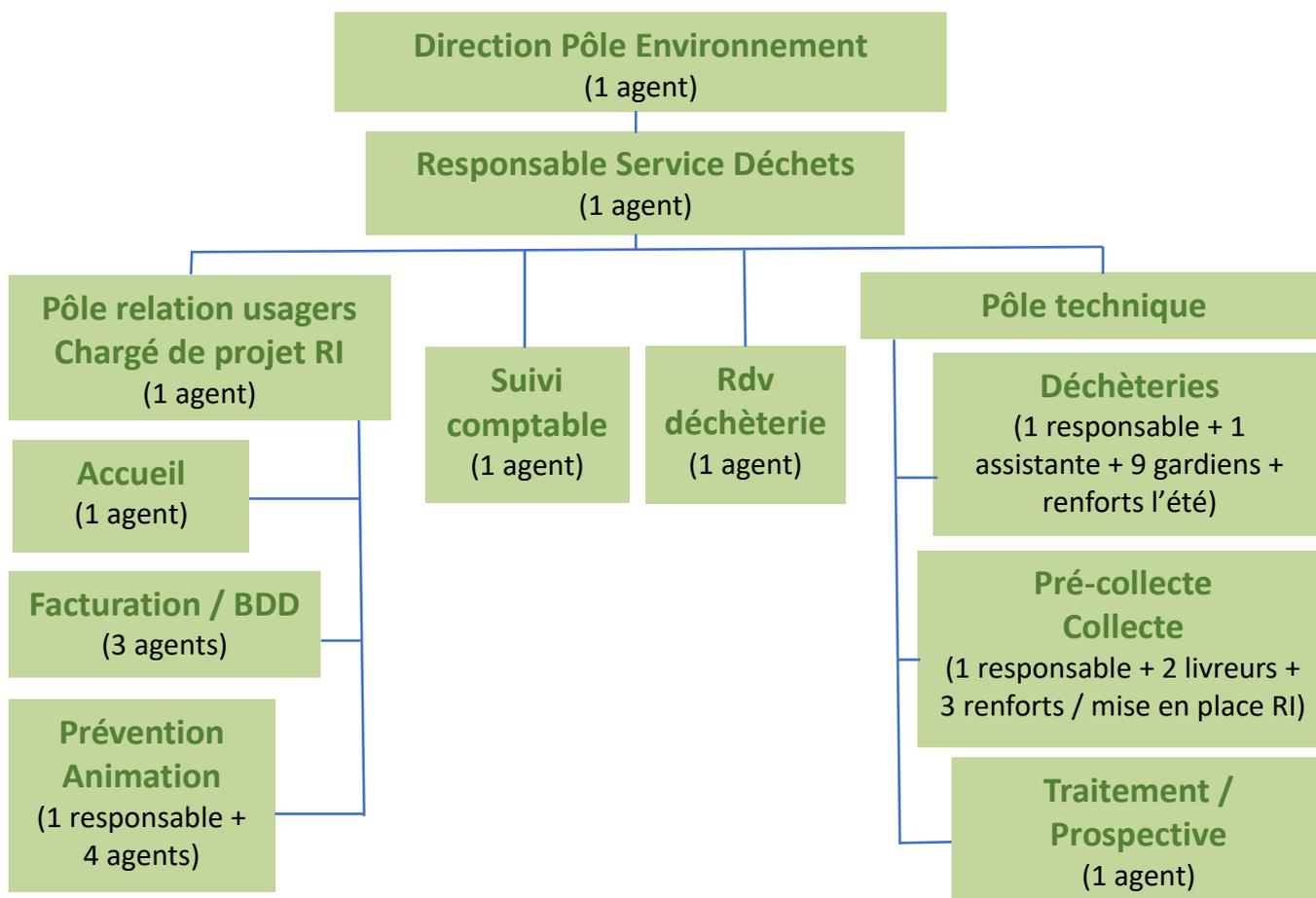
La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence traitement a été déléguée à Valor'Aisne, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne qui assure les opérations de tri, compostage, enfouissement et transport des déchets depuis les quais de transferts. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne est aussi en charge du traitement des déchets issus des déchèteries.

La compétence collecte est exercée via des marchés publics passés avec différents prestataires.

2.2. Composition du service

Une nouvelle organisation a été mise en place suite à l'audit du cabinet Merlane réalisé en 2020 en vue de la mise en place de la nouvelle tarification des déchets. En 2021, la Communauté d'Agglomération assure ainsi le service public de prévention et gestion des déchets avec une équipe de 32 agents :



Les agents réalisent le suivi et le contrôle des prestations de collecte et de traitement dont la plupart sont effectuées dans le cadre de marchés publics. Ils gèrent les relations avec les usagers, assurent la communication et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets. Ils réalisent aussi le suivi financier du service.

2.3. Déchets pris en charge

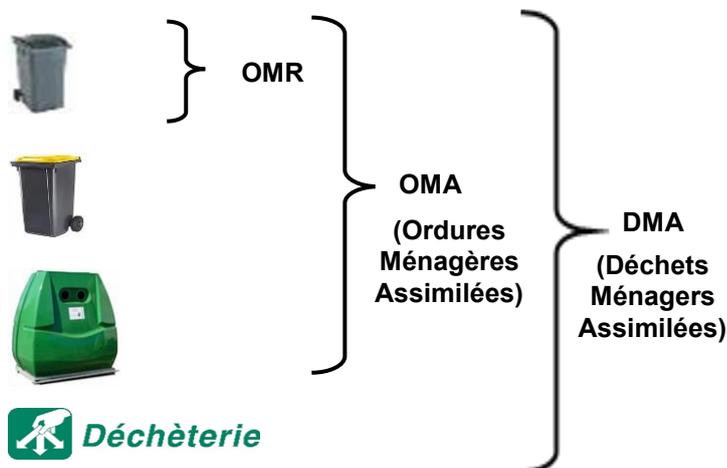
Les déchets concernés par le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont :

- Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) qui sont les déchets non recyclables, collectés en porte à porte en bac ou sac.

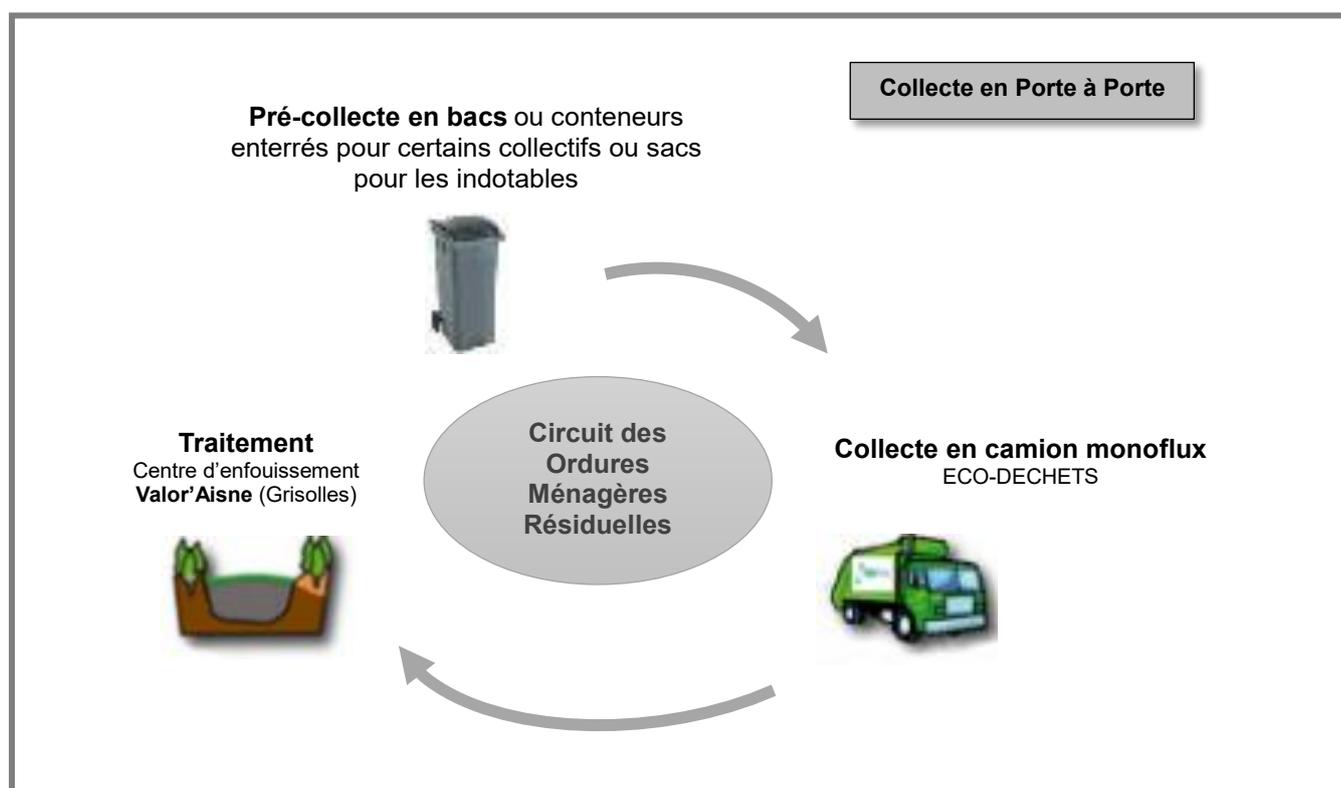
- Les **emballages recyclables hors verre** collectés en porte à porte en sac ou bac.

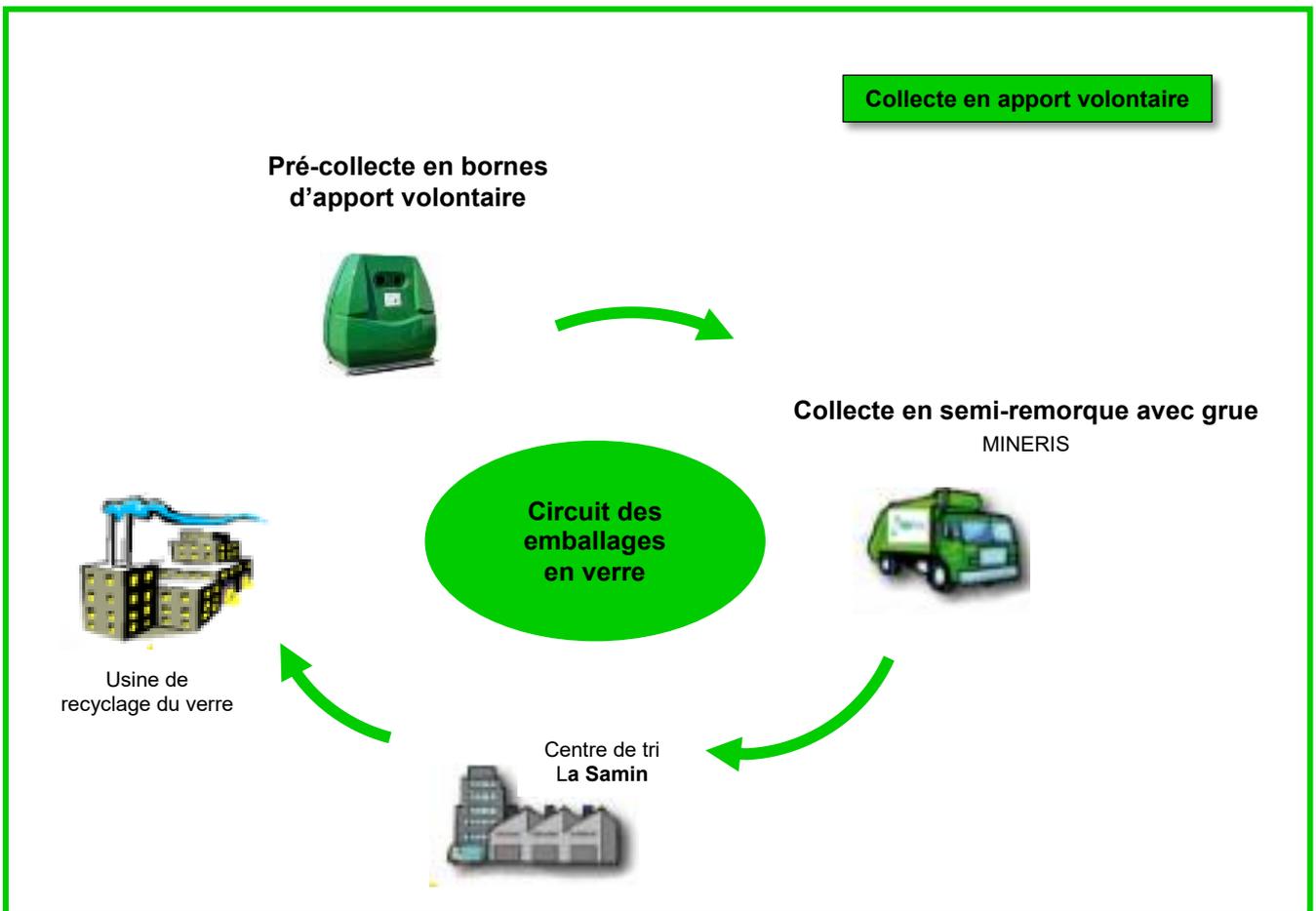
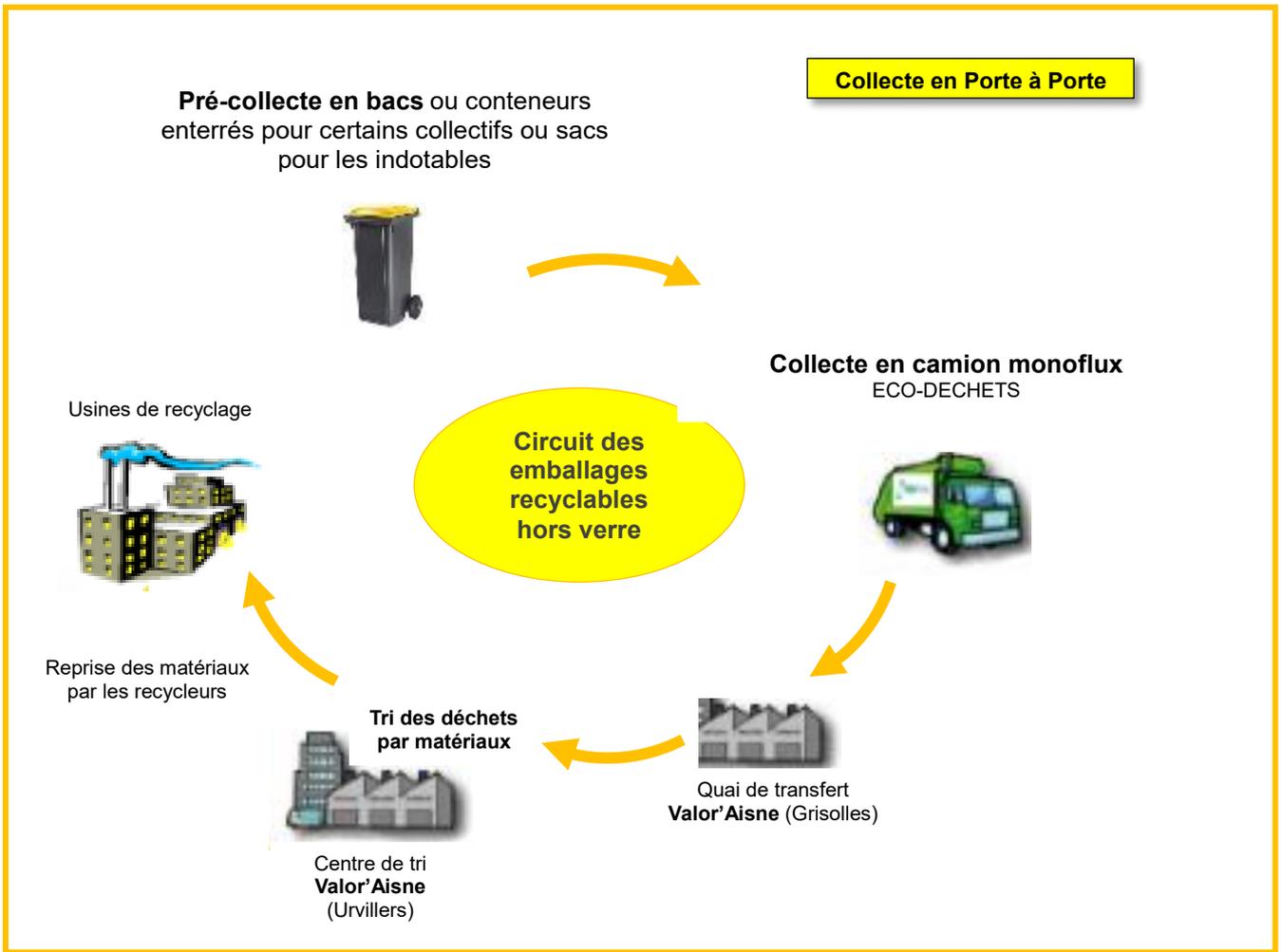
- Les **emballages en verre** collectés en apport volontaire ou en porte à porte en bac.

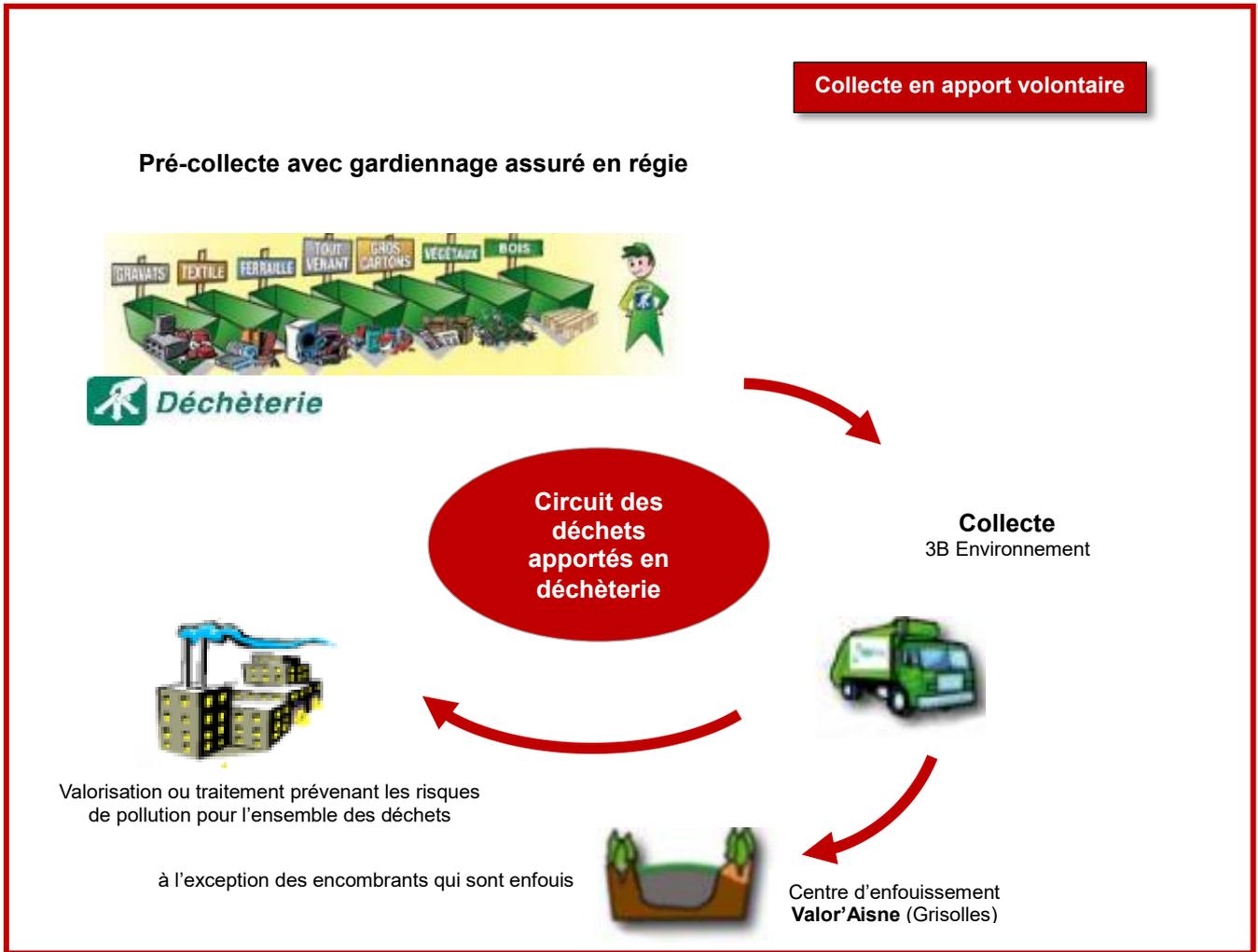
- Les déchets apportés en **déchèterie** par les usagers.



2.4. Circuits des déchets







3. La collecte

3.1. Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison dans les bacs et le point d'apport volontaire sont des exemples de pré-collecte.

Différents contenants sont utilisés pour cette étape : bacs, conteneurs collectifs (colonnes à verre aérienne, conteneurs enterrés, bennes en déchèterie, ...)



Les contenants utilisés

Dans un souci d'harmonisation du service, la Communauté d'Agglomération a confié à l'entreprise Conteneur en novembre 2020, une mission d'enquête et de distribution des bacs afin que les usagers en habitat individuel soient tous équipés d'un bac à ordures ménagères pucés et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (sauf pour les indotables).

Cette campagne d'adaptation des bacs s'est poursuivie jusqu'en mai 2021, permettant d'enquêter et de doter en bacs adaptés 90% des usagers en habitat individuel. Fin mai 2021, les données d'enquête indiquaient :

Secteur	Nombre de ménages enquêtés/dotés	Nombre de non ménages enquêtés/dotés
Tardenois	3 343	197
Ourcq et Clignon	2 818	159
Château-Thierry	10 151	1 435
Condé-en-Brie	3 823	283
Total	20 135	2 047

A compter du mois de juin et avec l'objectif de finaliser cette campagne, l'équipe de livraison des bacs a été renforcée. Alors composée de 4 agents, l'équipe a réalisé en 2021 : 2 161 dotations de bacs (soit 80% de plus qu'en 2020), 1 353 échanges (soit 127% de plus qu'en 2020), 161 retraits et 124 réparations. Les agents interviennent également sur les Points d'apport déchets pour de la petite maintenance.

Les contenants majoritairement utilisés pour chaque flux en 2021 sont les suivants :

Ordures ménagères résiduelles :

- Bacs pucés à couvercle gris
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec contrôle d'accès pour certains collectifs

Déchets recyclables hors verre :

- Bacs à couvercle jaune
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec opercules pour certains collectifs

Emballages en verre :

Bornes aériennes ou enterrées d'apport volontaire

Cartons professionnels :

Bacs à couvercle marron ou cartons présentés en vrac à la collecte si pas de place pour stocker le bac

Textiles :

Bornes fournies par le collecteur (Le relais)

DASRI

Collecte DASRI dans les pharmacies par l'éco-organisme DASTRI qui fournit les contenants

Déchèteries

Bennes, armoire ou local pour les déchets dangereux, collecteur à huiles, container maritime pour les DEEE

Les consignes de tri

Depuis le 13 septembre 2021, les consignes de tri des déchets recyclables du bac jaune sont étendues à tous les emballages.

ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

À DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

EMBALLAGES PLASTIQUES

- Bouteilles et flacons
- Boîtes et tubes
- Sacs, sachets et films
- Pots et barquettes

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

CARTONS - BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES PAPIERS

Papiers, journaux, magazines

agglomération
de la région de
Château-Thierry

CITEO WWW.CARCT.FR UN DOUTE, UNE QUESTION, APPELEZ LE 03 23 85 34 97

le MÉMO TRI

LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots et bocaux



LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Epluchures, marc de café, sachets de thé, déchets verts...



LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



LES DÉCHETS À JETER

Produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, lingettes...), masques, éponges, cintres...



LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures...



Pour plus d'informations sur la 2^{ème} vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. **Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.**

3.2. Collecte des OMA

Depuis le 1er janvier 2021, la fréquence et le mode de collecte ont été harmonisés sur tout le territoire avec un marché unique attribué à :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Mode de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux équipé de lecteur de puce des bacs- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs
Fréquence de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Une fois par semaine (C1)- 2 fois par semaine (C2) pour immeubles (Château-Thierry et Fère-en-Tardenois) et centre-ville de Château-Thierry

Les déchets recyclables hors verre

Mode de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs
Fréquence de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Une fois tous les 15 jours (C0,5)- 1 fois par semaine (C1) pour immeubles et centre-ville de Château-Thierry

Les emballages en verre

Mode de collecte
Collecte en apport volontaire en semi-remorque avec grue
Fréquence de collecte
Tournée effectuée toutes les semaines avec collecte des bornes en fonction du taux de remplissage

3.3. Déchèteries

L'Agglomération exploite 4 déchèteries situées à Château-Thierry, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère. Le gardiennage des sites est assuré en régie par 9 agents (+2 renforts l'été). Cependant, la location et le transport des bennes sont réalisés par des prestataires privés : 3B Environnement pour les déchèteries de Château-Thierry, Condé-en-Brie et Villers-sur-Fère et Véolia pour la déchèterie de Neuilly-Saint-Front jusqu'en mars 2021. Depuis le 1er avril 2021, la société 3B Environnement a en charge l'intégralité du transport des bennes des déchèteries.

Conditions d'accès

Les usagers peuvent accéder à n'importe laquelle des 4 déchèteries du territoire.



Dans un souci de cohérence territoriale, des conventions d'accès ont été signées avec les territoires voisins pour l'accès aux déchèteries de Neully-Saint-Front et de Villers-sur-Fère. Les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château ont ainsi accès à ces deux déchèteries. De plus, la déchèterie de Neully-Saint-Front est accessible à une partie des habitants de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

En parallèle, des conventions ont été signées avec des territoires voisins pour qu'une partie des habitants puisse accéder aux déchèteries de Trélou-sur-Marne et de Montmirail. Les habitants des communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne ont ainsi accès à la déchèterie de Trélou-sur-Marne, exploitée par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC). Les habitants des communes de Rozoy-Belleville et Dhuy-et-Morin-en-Brie ont quant à eux accès à la déchèterie de Maclaunay, située à Montmirail et gérée par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (CCBC).

L'accès des professionnels en déchèterie est payant, en sus de leur contribution au service déchets. Les tarifs en vigueur pour l'année 2021 sont les suivants :

- 15 € / passage pour les véhicules légers
- 50 € / passage pour les fourgons / camions de -3,5T
- 25 € / passage pour les remorques en supplément du véhicule utilisé

Les apports composés exclusivement de cartons et/ou de meubles sont gratuits.

Déchets acceptés

Les types de déchets acceptés dans ces déchèteries diffèrent en fonction des filières mises en place et de l'espace disponible, mais les principaux flux sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries : encombrants, gravats, végétaux, cartons, bois, ferrailles, déchets dangereux, huiles de vidange et DEEE (déchets d'Équipements Électriques et Electroniques).

Filières collectées par déchèterie	Site de Château-Thierry	Site de Condé-en-Brie	Site de Neuilly-Saint-Front	Site de Villers-sur-Fère
Encombrants	●	●	●	●
Gravats	●	●	●	●
Végétaux	●	●	●	●
Cartons	●	●	●	●
Bois	●	●	●	●
Ferrailles	●	●	●	●
Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)	●	●	●	●
Piles	●	●	●	●
Ampoules "basses conso" et néons	●	●	●	●
Huiles de vidange	●	●	●	●
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	●	●	●	●
Batteries	●	●	●	●
Réemploi (meubles, bibelots, jouets, livres ...)	●			●
Déchets d'Éléments d'Ameublement	●	●	●	●
Huiles Alimentaires Usagées	●	●	●	●
Cartouches d'Encre et toners	●	●	●	●
Radiographies	●	●	●	●
Pneumatiques de véhicules légers	●		● ¹	●
Films plastiques	●	●	●	●
Papiers	●	●		
Capsules café type Nespresso	●	●	●	●
Extincteurs	●			

1 = sur le site de Neuilly-Saint-Front, les pneus verts, jantés, coupés ne sont pas acceptés.

Travaux d'optimisation et de mise aux normes des déchèteries

Des travaux d'optimisation et de mise aux normes, nécessaires sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, notamment au niveau de la mise en sécurité des quais ont été lancés avec un marché de maîtrise d'œuvre attribué à la Société ECAA en 2018.

Les travaux ont débuté en 2019 sur la déchèterie de Château-Thierry dans l'optique de fluidifier la circulation et d'atténuer les files d'attente sur la déchèterie la plus fréquentée. Ces travaux permettent aussi de répondre aux normes de sécurité et de mettre en place de nouvelles filières avec notamment la construction d'un quai supplémentaire pour accueillir une benne ameublement et réduire ainsi les tonnages d'encombrants enfouis.

En 2020, le quai métallique de la déchèterie de Condé-en-Brie, vétuste, a été démantelé et un nouveau quai en béton a été créé pour accueillir 6 bennes et non plus 5 pour vider les déchets en toute sécurité.

En 2021, les travaux de mise aux normes se sont poursuivis sur les déchèteries de Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère avec notamment la mise en place d'équipements sur les quais pour éviter les risques de chute dans les bennes ainsi que la mise en place de la signalétique verticale et horizontale (également sur Condé-en-Brie) pour faciliter le geste de tri et assurer la sécurité routière. De nouveaux locaux pour les agents ont aussi été installés sur les déchèteries de Condé-en-Brie et Neuilly-Saint-Front.

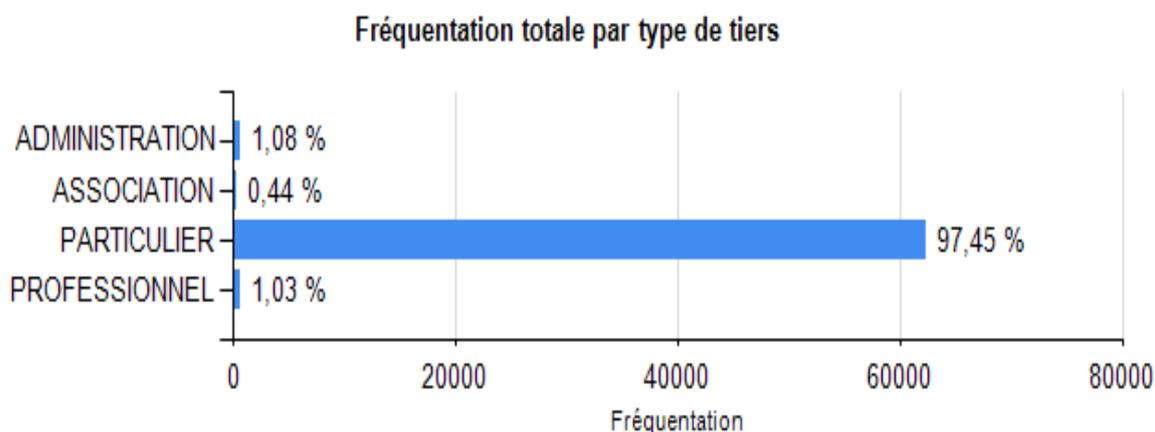
Rotations des déchets des déchèteries

Rotations par point d'apport	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	Bennes pour les sinistrés	Point végétaux ChTh	Point végétaux Gandelu	TOTAL 2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019
Encombrants	229	224	185	173	28			839	15%	-12%
Ferrailles	36	49	28	29				142	18%	-15%
Cartons	48	21	58	61				188	34%	3%
Végétaux	162	155	123	100		85	4	629	28%	-17%
Gravats	94	63	62	39				258	24%	6%
Bois	78	67	74	61				280	17%	-21%
DEA	147	83	72	105				407	55%	31%
DEEE	113	51	49	27				240	13%	-16%
DDS	44	36	34	33				147	22%	3%
Batteries	6	8	3	2				19	16%	63%
Huiles de vidange	10	5	5	4				24	33%	-4%
Huiles alimentaires	3	3	1	4				11,0	45%	-36%
Films plastiques	5	3	14	2				24,0	63%	33%
Pneus	8	9						17	12%	-12%
Piles	2	3	2	2				9	22%	-11%
Lampes et Néons	6	1	2	0				9	22%	-44%
Extincteurs	9							9,0	56%	56%
Papiers	55			6				61,0	100%	16%
Autres filières	5	6	4	0				15	27%	-13%
TOTAL Déchèteries	1 060	787	716	648		85	4	3 328	27%	-5%

Fréquentations des déchèteries

Type de tiers	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	jui.	jui.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
ADMINISTRATION	47	52	63	47	61	75	73	63	66	68	50	25	690
ASSOCIATION	16	29	26	23	16	20	33	20	35	28	16	21	283
PARTICULIER	3313	3758	4951	6408	5723	6533	6068	7319	4914	4087	2305	1660	57039
PROFESSIONNEL	60	69	57	53	68	82	75	48	43	35	28	36	654
Total	3436	3908	5097	6531	5868	6710	6249	7450	5058	4218	2399	1742	58666

La fréquentation sur les 4 déchèteries est de 58 666 passages dont 32 110 sur celle de Château-Thierry, 12 040 sur celle de Neuilly-Saint-Front, 7 707 sur celle de Condé-en-Brie et 6 809 sur celle de Villers-sur-Fère.



Prise de rdv

Suite à la pandémie de 2020, les élus ont choisi la mise en place de prise de rdv pour se rendre en déchèteries afin d'éviter qu'il n'y ait trop d'utilisateurs en même temps sur les quais et de pouvoir appliquer les gestes barrières. Cette solution a été appréciée par les usagers (75 % étant satisfaits d'après l'enquête menée). Elle permet d'éviter les files d'attente et de mieux gérer les enlèvements par les agents.

Les prises de rdv se font sur le site internet de l'Agglo mais une partie des usagers sans accès internet ou ne sachant pas l'utiliser prend rdv par téléphone. La mise en place des rdv a ainsi nécessité la création d'un poste pour la prise de rdv téléphonique vu le nombre d'appels reçus chaque jour. 14 996 rdv ont ainsi été pris par téléphone en 2021 avec la répartition mensuelle suivante :

Nombre de prise de rdv déchèterie par téléphone par mois en 2021

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
574	767	1 490	1 302	1 290	1 548	1 511	1 845	1 574	1 403	1 075	617	14 996

3.4. Autres collectes

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés englobent tous les déchets pris en charge par la collectivité. Ainsi, s'ajoutent aux OMA et aux déchets issus des déchèteries, les flux suivants :

Flux collectés sur l'ensemble du territoire :

- Les textiles, collectés en bornes spécifiques, mises à disposition par Le Relais
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), collectés en pharmacie
- Les déchets collectés par la Ressourcerie, pour réemploi

Flux collectés sur une partie du territoire :

- Les déchets issus du marché hebdomadaire de Château-Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries
- Les déchets du Centre Technique Municipal (CTM) de Château Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries
- Les cartons des professionnels collectés 1 fois par semaine sur la zone agglomérée de Château-Thierry.
- Les végétaux collectés en bennes temporaires disponibles à Gandelu et Etampes-sur-Marne sur la période d'avril à octobre.

Les textiles

Les Textiles, Linges de maison et Chaussures usagés sont collectés gratuitement par l'association Le Relais. 312 tonnes ont ainsi été détournées de l'enfouissement en 2021 sur la Communauté d'Agglomération.

Rappelons qu'en moyenne, 6% des textiles collectés sont réorientés vers le réemploi au travers des boutiques du Relais, 55% partent à l'export et 10% sont redécoupées pour chiffons.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Afin d'apporter une solution aux habitants en auto-traitement soucieux d'éliminer leurs seringues usagées dans de bonnes conditions, la Communauté d'Agglomération est partenaire des pharmacies du territoire via l'éco organismes DASTRI.

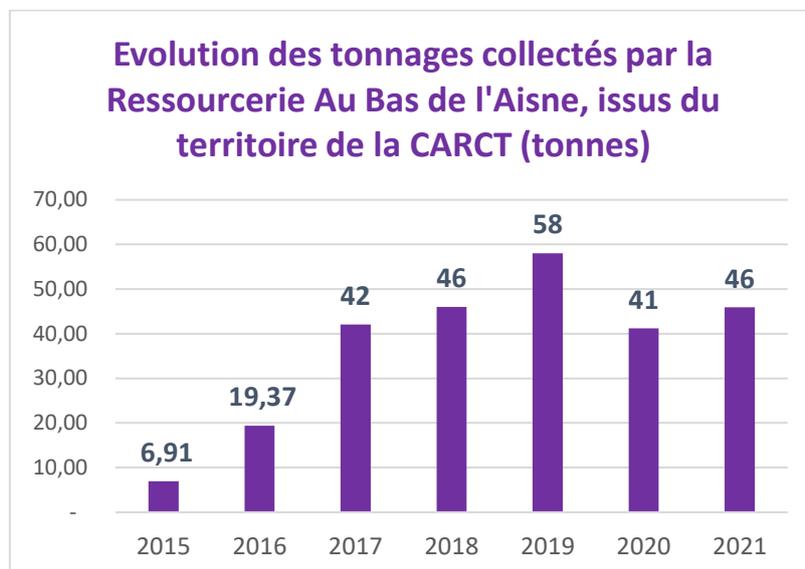
Ainsi, 16 pharmacies du territoire acceptent de collecter les DASRI, conditionnés dans les célèbres boîtes jaunes.

Les déchets collectés pour le réemploi

Depuis juillet 2015, la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne a ouvert une boutique à Brasles, au sein de laquelle elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire, à domicile ou en déchèterie (déchèterie de Château-Thierry grâce à un conteneur, et de Charly-sur-Marne, hors territoire).

Depuis 2019, une seconde boutique a ouvert à Château-Thierry, place de l'horloge.

En 2021, 46 tonnes de déchets ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité la déchèterie.



À noter que les tonnages disponibles ne sont pas intégrés dans les DMA puisque les déchets sont réemployés et trouvent ainsi une nouvelle vie.

3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution

Evolution des tonnages collectés

Les tonnages d'OMA collectés en 2021 diminuent de 3% par rapport à 2020 avec des OMR en nette régression (- 8 %) et une hausse des recyclables hors verre (+15%). La référence avec l'année 2020 est un peu faussée avec la crise sanitaire (suspension de la collecte sélective avec la fermeture des centres de tri pendant le 1^{er} confinement). Malgré tout la tendance reste la même avec la comparaison des tonnages 2019. La baisse des OMR et la hausse des recyclables sont certainement liées à la mise en œuvre de la redevance incitative et la mise en place des ECT en septembre 2021

Tonnages collectés	2019	2020	2021	Evolution / 2020	Evolution / 2019
OMR	11 952	12 259	11 354	-8%	-5%
Emballages	2 956	2 865	3 378	15%	13%
Verre	1 916	1 908	1 877	-2%	-2%
TOTAL OMA	16 824	17 032	16 609	-3%	-1%
Déchèteries *	12 811	9 691	12 491	22%	-3%
Bennes CTM + marché CT	923	833	1 051	21%	12%
Textiles	314	258	312	17%	-1%
Cartons pro PAP	157	129	167	23%	6%
TOTAL DMA	31 030	27 943	30 630	9%	-1%
Refus de tri	781	791	777	-2%	-1%

* y compris points végétaux et bennes pour les sinistrés

Au total les DMA sont en hausse par rapport à 2020 (+ 9%) en raison des tonnages issus des déchèteries anormalement bas en 2020 avec la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement. Comparés avec 2019, ces résultats sont encourageants en termes de prévention avec une diminution de 1% des DMA. La communication sur le futur mode de facturation, l'extension des consignes de tri et la mise en œuvre des actions du programme de prévention des déchets contribuent à cette diminution des DMA.

Tonnages des déchets des déchèteries

Les ratios entre 2021 et 2020 ne sont pas représentatifs en raison de la pandémie puisque les déchèteries ont été fermées entre le 16 mars et le 11 mai 2020. Les tonnages 2019 sont donc ajoutés pour donner un élément de comparaison à une année d'activité « normale ».

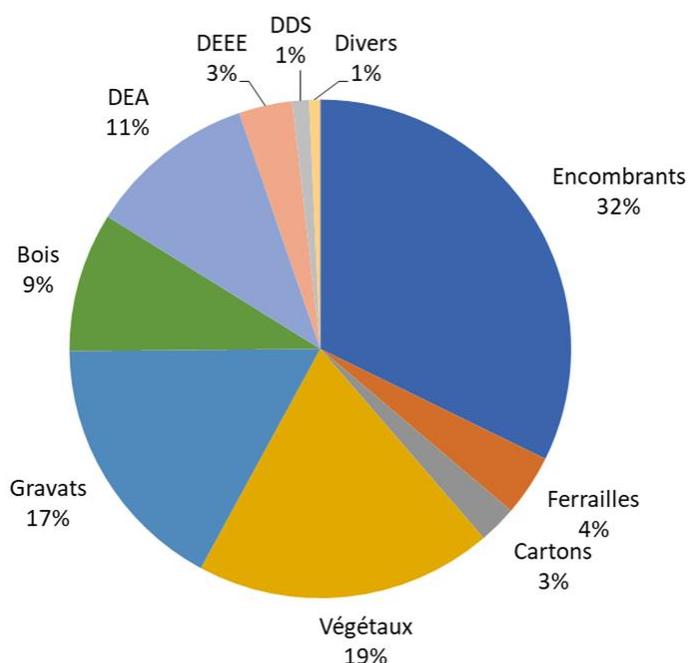
Les tonnages détaillés ci-dessous par flux concernent l'ensemble des tonnages collectés sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, y compris ceux apportés par les usagers des territoires voisins avec lesquels la collectivité a passé une convention d'accès.

Evolution des tonnages par type de déchets	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021 / 2019
Encombrants	4 515	3 703	4 094	10%	-10%
Ferrailles	553	427	492	13%	-12%
Cartons	247	227	306	26%	19%
Végétaux	2 702	1 650	2 380	31%	-14%
Gravats	2 036	1 586	2 102	25%	3%
Bois	1 733	966	1 120	14%	-55%
DEA	368	601	1 347	55%	73%
DEEE	467	363	428	15%	-9%
DDS	113	109	133	18%	15%
Batteries	3	6	14	54%	77%
Huiles de vidange	20	17	21	17%	2%
Huiles alimentaires	1,9	1,8	1,8	3%	-4%
Films plastiques	13,1	6,6	5,5	-18%	-136%
Pneus	33	20	38	48%	13%
Piles	3	2	4	35%	5%
Lampes et Néons	2	1	1	-16%	-41%
Extincteurs	0,9	0,6	1,7	67%	46%
Autres filières *	0	3	1	-140%	100%
TOTAL Déchèteries	12 811	9 691	12 491	22%	-3%

Les tonnages se répartissent de la manière suivante sur les 4 déchèteries de l'Agglomération et les 2 points d'apports de végétaux. La déchèterie de Château-Thierry concentre à elle seule presque la moitié des tonnages collectés sur l'Agglomération.

Détail des tonnages par point d'apport	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Cond-en-Brie	Bennes pour les sinistrés	Point végétaux ChTh	Point végétaux Gandelu	TOTAL 2021
Encombrants	1 716	879	771	635	93			4 094
Ferrailles	198	129	69	96				492
Cartons	175	48	37	46				306
Végétaux	973	448	424	251		255	29	2 380
Gravats	800	503	472	327				2 102
Bois	470	220	220	210				1 120
DEA	595	223	267	262				1 347
DEEE	209	85	72	61				428
DDS	49	37	22	26				133
Batteries	7	4	2	1				14
Huiles de vidange	8	4	4	4				21
Huiles alimentaires	1	0	0	0				1,8
Films plastiques	4	0	1	1				5,5
Pneus	27	11						38
Piles	1,9	0,9	0,5	0,4				4
Lampes et Néons	0,7	0,3	0,2	0,0				1
Extincteurs	1,7							1,7
Autres filières	0,2	0,3	0,7	0,0				1
TOTAL Déchèteries	5 238	2 592	2 363	1 921		255	29	12 491

Répartition des tonnages collectés en déchèterie en 2021

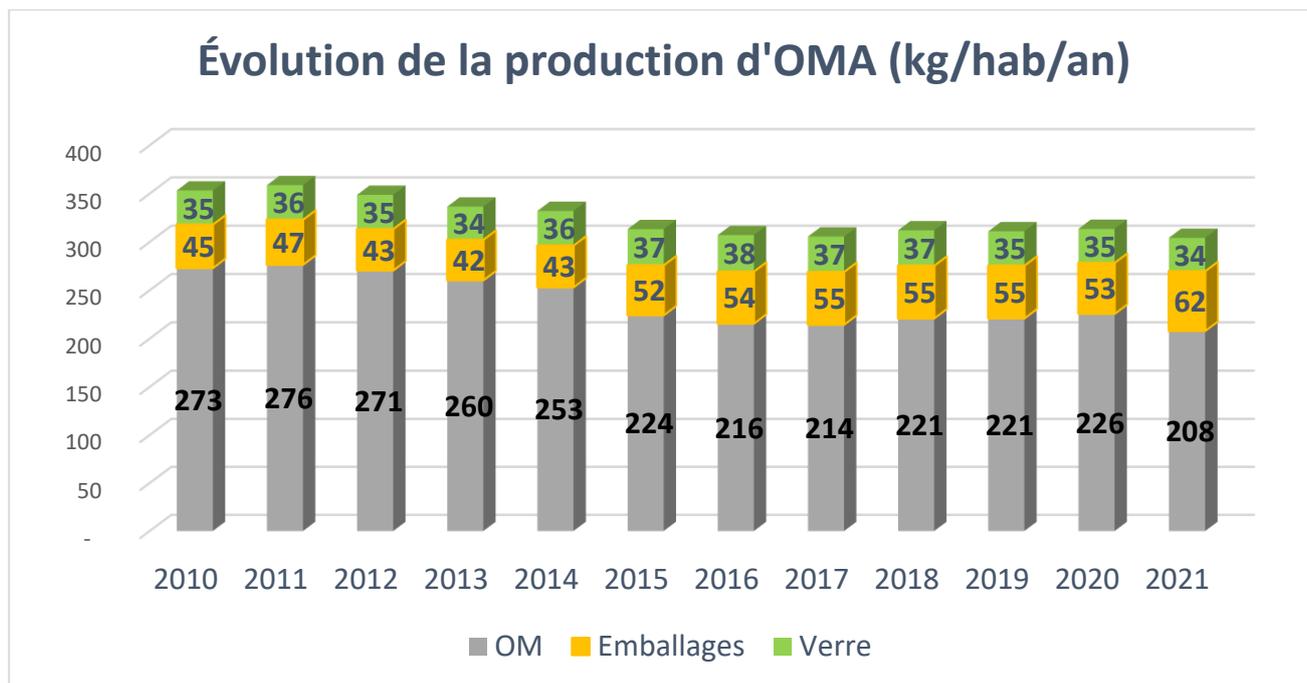


68 % des déchets apportés en déchèterie en 2021 sont valorisés.

Seuls, les encombrants partent à l'enfouissement. En 2021, ils représentent 32 % des déchets collectés contre 39% en 2020 et 35% en 2019 soit une diminution de 3% par rapport à 2019.

Le taux de valorisation en déchèterie devrait pouvoir encore progresser dans les années à venir avec l'intégration de nouvelles filières.

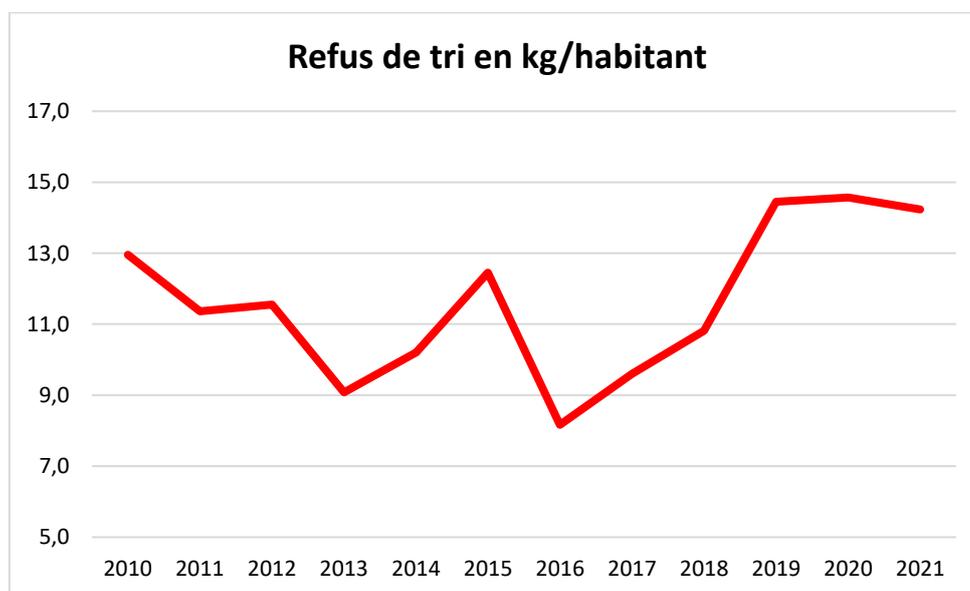
Évolution de la production de déchets par habitant



En 2021, la production d'ordures ménagères et assimilés s'élève en moyenne à 304 kg/habitant, soit 10 kg de moins que l'année précédente.

La baisse des quantités de déchets résiduels peut s'expliquer par la communication faite sur l'abonnement déchets service. L'augmentation des déchets recyclables est en partie liée à la mise en place à compter de septembre 2021 de l'extension des consignes de tri qui permet de trier plus d'emballage qu'auparavant.

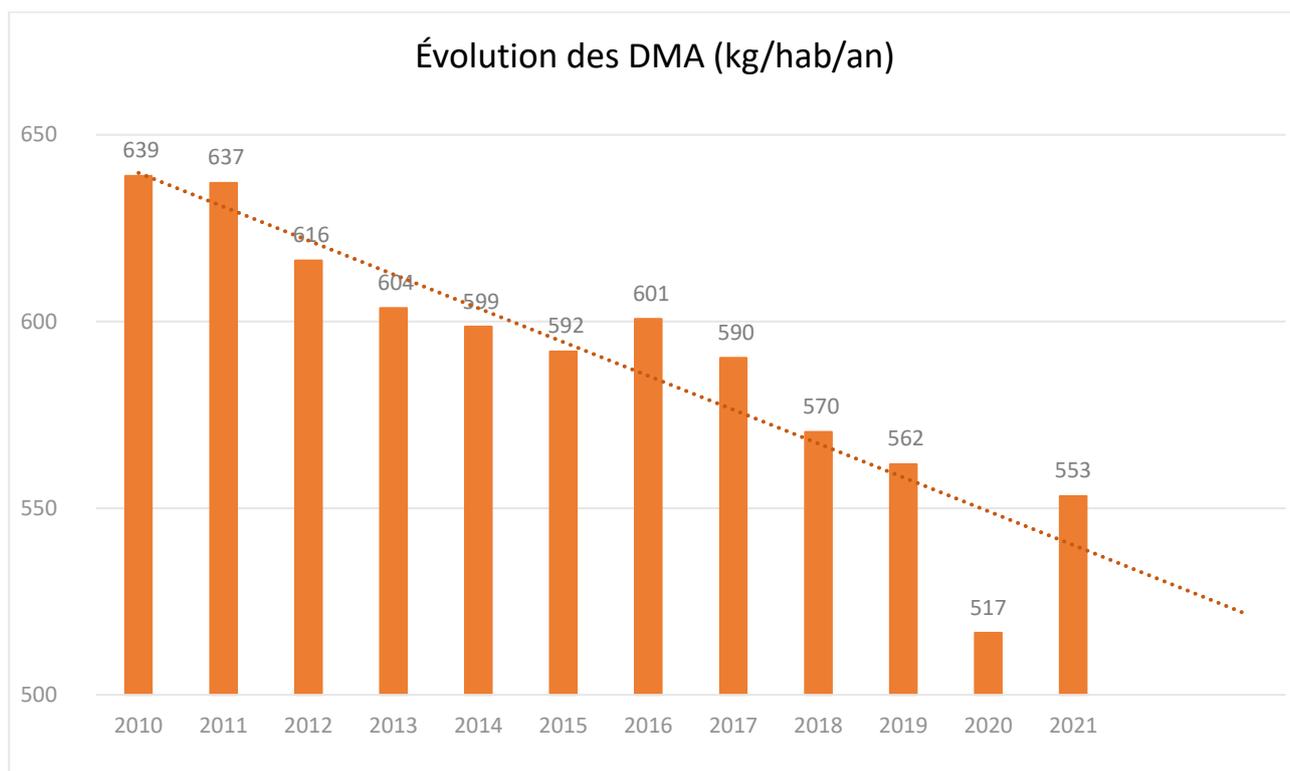
777 tonnes de déchets ont été refusées par le centre de tri en 2021. Cela représente 14,2 kg de déchets par habitant en moyenne contre 14,6 Kg en 2020. Malgré tout ce ratio reste élevé par rapport à la moyenne de l'Aisne (11 kg/habitant).



La qualité du tri doit donc être améliorée. Pour cela, l'Agglo a mis en place des contrôles de pré collecte, effectués par les animateur.trice.s. En 2021, 20 opérations ont été menées, avec 1 402 bacs jaunes contrôlés dont 34 bacs ont fait l'objet d'un refus de collecte.

Ces actions sont couplées avec la politique de réduction des déchets de l'Agglo, dont la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est le principal indicateur.

Entre 2020 et 2021, la production totale de déchets a de nouveau augmenté, ce qui confirme que ce sont bien les effets de la crise sanitaire de 2020 qui avait fait baisser artificiellement les tonnages (déchèteries fermées entre autre).



Pour maintenir la tendance et conforter les objectifs fixés dans son programme local de prévention des déchets, l'Agglo doit continuer les actions relatives à la réduction des déchets.

4. Le traitement

4.1. Traitement des OMA

Les quatre territoires qui ont constitué la Communauté d'Agglomération avaient délégué leur compétence traitement à Valor'Aisne. Par délibération en date du 30/01/17, la Communauté d'Agglomération a décidé de continuer à confier le traitement de ses déchets à Valor'Aisne en adhérant à ce Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne. Créé le 1er janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, ce dernier est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage et stockage. Il couvre 96 % de la population axonaise, soit environ 531 000 habitants et 15 collectivités territoriales.

Les déchets de la Communauté d'Agglomération sont gérés par Valor'Aisne dans les installations suivantes :

L'Eco-centre la Tuilerie

Installé en 2010 à Grisolles, l'Eco-centre la Tuilerie est un centre de stockage des déchets résiduels et de transfert des déchets recyclables. La situation géographique du site facilite d'éventuelles visites pour les écoles ou la population, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Stockage des déchets résiduels

Ce centre d'enfouissement peut accueillir 80 000 tonnes de déchets résiduels par an. Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants du territoire y sont stockés dans des alvéoles étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz. Ce biogaz produit par les déchets en décomposition est récupéré via des canalisations et valorisé en énergie (électricité et chaleur) dont une partie est utilisée pour le fonctionnement du site et l'autre partie réinjectée sur le réseau EDF (l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité des près de 450 foyers).



Transfert des déchets recyclables

Le site est également pourvu d'un quai de transfert des déchets recyclables, qui peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Le quai de transfert permet de limiter le déplacement des camions de collecte en vidant leur chargement dans de plus grands camions afin d'être acheminés vers les centres de tri. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales.



Le centre de tri de Villeeneuve Saint Germain

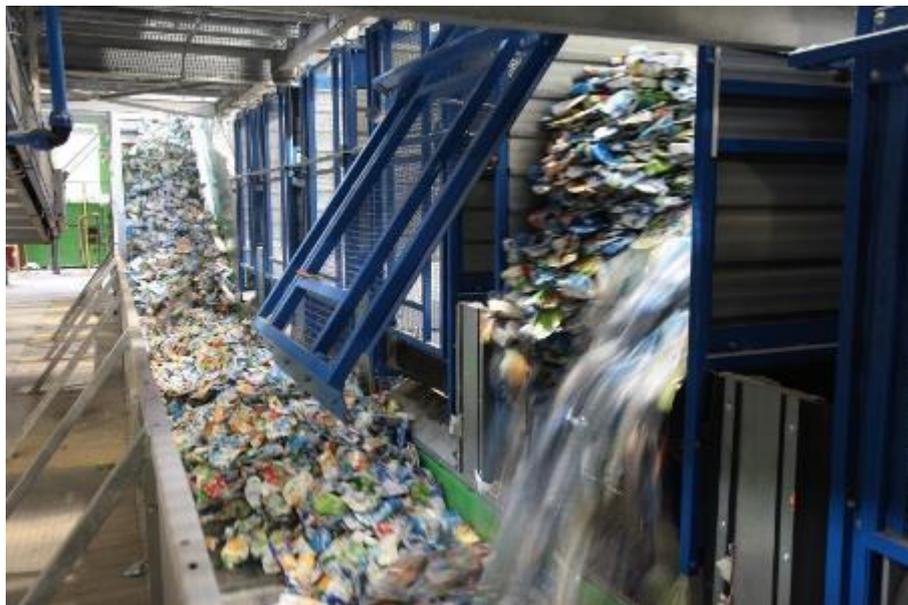
Mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par le SIVOM de la Région de Soissons par effet d'adhésion au Syndicat de traitement, cette chaîne de tri a été rénovée en 2007 pour accueillir les déchets recyclables du Sud de l'Aisne. Elle peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Une partie des déchets recyclables collectés sur l'Agglomération sont encore triés à Villeneuve-Saint-Germain.



Le centre de tri d'Urvillers

Créé en 2015, ce centre de tri, plus performant, peut accueillir 28 000 tonnes de déchets par an. Aussi, la plupart des déchets recyclables du département y sont triés depuis septembre 2015. La majeure partie des déchets recyclables collectés sur le territoire de la CARCT sont acheminés vers le centre de tri d'Urvillers.

Les travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension de consignes de tri ont été effectués courant de l'été 2021.



Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière :

- **Les aciers et les aluminiums** sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.

- Dans les centres de tri, **les bouteilles et les flacons en plastique** sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.

Avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages, les catégories d'emballages plastiques ont évolué incluant désormais aussi les films plastiques, le PP (Polypropylène).

- **Les papiers** sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.

- Pour **les cartons et cartonnettes**, la technique de recyclage est la même que celle du papier.

- **Les briques alimentaires** sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

Le verre

Les emballages en verre sont transportés au Centre de tri du verre de la Samin à Rozet-St-Albin puis recyclés dans une verrerie.

Les bénéfices du recyclage

La collectivité perçoit des recettes issues de la vente des matériaux versées par les repreneurs ainsi que des subventions dans le cadre de son nouveau contrat pour l'action et la Performance (CAP 2022) signé avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 5 ans à compter de 2018

Matériaux		Tonnages	Repreneurs	Devenir	
	ACIER	135	Suez	Produits en acier	
	ALUMINIUM	26	Suez	Pièces en aluminium	
	BRIQUES ALIMENTAIRES	40	REVIPAC Lucart	Papier d'hygiène et domestique	
	CARTONS CARTONNETTES	940	Véolia	Cartons	
	EMBALLAGES PLASTIQUES	326	Véolia / Suez	Produits en plastiques	
	PAPIERS	524	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés	
	GROS DE MAGASIN	451	Saica, Compagnie des matières Premières et Cotrev	Cartons	
	VERRE	1 916	VERALLIA Rozet-St-Albin	Verre	

La vente des matériaux recyclables a rapporté à la collectivité 352 421 € contre 154 499 € en 2020 et 252 208 € en 2019, soit une hausse de 40 % par rapport à 2019 et 128% par rapport à 2020. Cette forte augmentation est liée à une hausse des prix de reprise par les recycleurs conjuguée à la hausse des tonnages recyclables : 4 358 T contre 3 540 T en 2020 et 4 091 T en 2019.

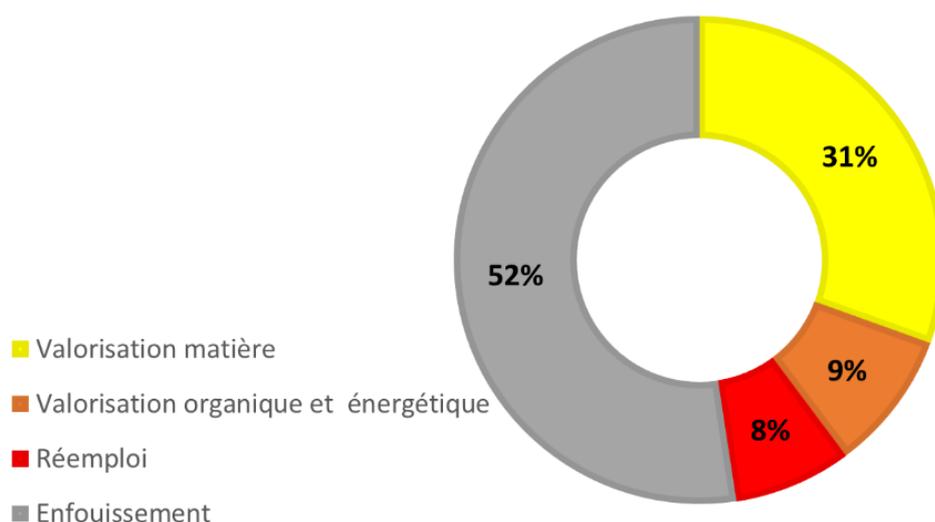
4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne exerce sa compétence traitement sur tous les flux issus des quatre déchèteries de l'Agglomération soit avec les contrats de traitement des collectivités qui ne sont pas encore terminés soit en passant de nouveaux marchés globalisés permettant des économies d'échelle.

DÉCHÈTERIE	CHÂTEAU-THIERRY	CONDÉ-EN-BRIE	VILLERS-SUR-FÈRE	NEUILLY-ST-FRONT
Végétaux	SEDE Jaignes (77)			NATURECO Crépy-en-Valois (60) jusque fin mars SEDE -Jaignes (77) d'avril à décembre
Encombrants	EcoCentre La Tuilerie Grisolles (02)			
Bois	BROYAGE NORD EST Condren (02) (broyat à destination de la Chaudière de Saica - Venizel)			VEOLIA - Claye-Souilly (77) jusque fin mars BROYAGE NORD EST Condren (02) d'avril à décembre
Gravats valorisables	EcoCentre La Tuilerie Grisolles (02)			
Pneus VL hors filière	DELTAGOM Cuts (60)	<i>Non concerné</i>		
Pneus REP ALIAPUR	GURDEBEKE Moulin-sous-Touvent (60)	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	GURDEBEKE Moulin-sous-Touvent (60)
Films plastiques	AVAV Fismes (51)			
Extincteurs	SIFRAAP Ennery (95)	<i>Non concerné</i>		
Ferrailles	DRM Nogent-l'Artaud (02)			KEBLI -Villers-sur-Fère (02) jusque fin mars DRM - Nogent-l'Artaud (02) d'avril à décembre
Cartons	COTREV Braine (02)			
Papiers	ESAT Chierry (02)	Ecole Condé-en-Brie (02)	<i>Non concerné</i>	
Batteries	DRM Nogent-l'Artaud (02)			TRIADIS - Etampes (91) jusque fin mars DRM - Nogent-l'Artaud (02) d'avril à décembre
Huiles alimentaires	HER-QUATRA Lokeren (Belgique)			
Huiles de vidange	ECOHUILE Lillebonne (76)			
Radiographies	RHÔNE-ALPES-ARGENT Bondoufle (91)			

Cartouches d'encre	LVL La Chevrolière (44)		
Capsules Nespresso	SUEZ Schiltigheim (67)		
DDS hors filière REP	ARF Vendeuil (02)	TRIADIS - Etampes (91) jusque fin mars ARF - Vendeuil (02) d'avril à décembre	
Piles REP COREPILE	EURODIEUZE Dieuze (57)		
Déchets d'Ameublement REP ECOMOBILIER	VEOLIA PROPRETÉ Reims (51)		
Petits Appareils en Mélange - REP ESR	REMONDIS Saint-Thibault (10)		
Écrans REP ESR	E3D ENVIRONNEMENT Soignolles-en-Brie (77)		
Gros électroménagers hors froid - REP ESR	GALLOO ANICHE Aniche (59)		
Gros électroménagers froid REP ESR	ENVIE 2E NORD Lesquin (59)		
Lampes et néons REP ESR	SAS ARTEMISE Vulaines (10)		
Déchets Diffus Spécifiques REP ECO-DDS	CHIMIREC - Saint-Just-en-Chaussée (60) 01/01 au 28/02 ECO-DECHETS - Saint-Just-en-Chaussée (60) 01/03 au 31/12		
Réemploi	RESSOURCERIE « AU BAS DE L' AISNE » Brasles (02)	<i>Non concerné</i>	EMMAÛS Rozières-sur-Crise (02)

4.3. Valorisation des déchets



En 2021, les déchets collectés sont valorisés à hauteur de 48 % contre 41% en 2020 et 45 % en 2019. La mise en place de nouvelles filières en déchèterie couplée avec l'abonnement déchets service devrait permettre d'augmenter à nouveau ce taux de valorisation dans les années à venir.

5. Prévention des déchets

Par délibération en date du 31 mars 2017, l'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), notamment pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique de la Croissance Verte.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité, de 10 % entre 2010 et 2020. Cet objectif a été atteint en 2020 (506 kg/habitant/an, soit une baisse de 14,3%).

En 2018, le programme d'actions a été rédigé, puis porté à la connaissance du public avant d'être adopté par le Conseil Communautaire du 17 décembre. L'objectif de ce programme est de réduire de 6,5% les DMA entre 2017 et 2023.

Les actions menées en 2021 sont présentées ci-après.

Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

L'Agglo se doit d'être exemplaire en matière de production de déchets. C'est pourquoi elle a consacré un axe de son programme d'actions à l'éco-exemplarité.

➤ **Sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets**

Points tri et compostage à l'Aiguillage

Les points tri mis en place auprès de l'ensemble des agents au moment de l'emménagement à l'Aiguillage, sont toujours en fonctionnement.

Sensibilisation au tri

Les agents de l'ensemble des offices de restauration de la ville de Château-Thierry ont été sensibilisés au tri des déchets

Les agents de l'Aiguillage et de la crèche Terre d'enfance ont été sensibilisés aux nouvelles consignes de tri des déchets (rappel des consignes de tri pour les déchets recyclables).

➤ **Diffusion et implantation des outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques**

Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

La salle repas et les 3 zones détente avec cafetière sont équipées d'un bio-seau. Une zone de compostage a été mise en place. Elle sert aussi aux agents qui n'ont pas de composteur et souhaitent trier leurs biodéchets.

Des composteurs sont également disponibles sur les autres sites de l'Agglo : la crèche de la Maison des Tout Petits, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement.

Collecte des papiers et fournitures de bureaux

La collecte séparée des papiers de bureaux s'est poursuivie en 2021 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

L'agglomération n'est plus dans le programme TERRACYCLE qui permettait de collecter du matériel d'écriture, faute de place disponible. Les présentoirs de collecte sont toujours en place, leurs contenus devront transiter par un organisme inscrit dans le programme pour être collectés.

Utilisation des couches lavables dans les structures d'accueil de la petite enfance de l'Agglo

En 2019, la crèche de l'Agglo La Ronde, située à Fère en Tardenois, a testé l'utilisation de couches lavables pour les enfants accueillis, sur une durée de 3 mois.

En 2020, la structure a continué d'utiliser les couches lavables, jusqu'à la crise sanitaire. La complication des procédures a fortement bouleversé les agents et a entraîné l'arrêt de l'utilisation des couches lavables.

Une proposition d'équiper les 2 crèches de l'Agglo de Château-Thierry en couches maillots de bain lavables a été faite au service Petite enfance. Ce projet n'a pas abouti en 2021.



Valorisation des déchets verts dans les cimetières



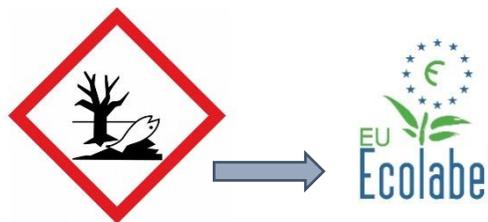
En 2021, 6 nouvelles communes ont été accompagnées pour la mise en place d'un point tri dans les cimetières.

Au total, ce sont au moins 53 communes qui détournent les déchets compostables (fleurs coupées, plantes, terreau...) des ordures ménagères.

8 communes ont bénéficié de la mise à disposition d'une communication en panneaux dibonds. Cette action se poursuivra en 2022 pour équiper progressivement toutes les communes disposant d'un point tri dans leur cimetière.

Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

Les 2 crèches de l'Agglo ainsi que le service entretien de la ville de Château-Thierry sont accompagnés pour progressivement remplacer les produits ménagers possédant des pictogrammes dangereux par des produits éco labellisés. Tests en cours.



Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

L'enjeu est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la réduction des déchets. Cela passe notamment par des actions de communication, l'organisation d'événements à thème et la sensibilisation à la prévention qualitative.

➤ **Actions de communication en faveur de la prévention des déchets**

Partenariat avec un artiste du 100% EAC

Campagne de communication sur les bouteilles plastiques avec l'artiste BIBI.



Campagne générale sur la prévention

En 4 déclinaisons



Journal de l'Agglo

Diffusés dans toutes les boîtes aux lettres de façon régulière, les journaux de l'Agglo 2020 ont parlé « 0 déchet ».

- Avril 2021: appel à candidature pour le Défi Z'Héros déchet
- Juillet 2021 : tutoriel sur la fabrication d'un emballage réutilisable « Bee Wrap »
- Octobre 2021 : présentation des alternatives durables aux déchets concernés par les extensions de consigne de tri



Articles de presse

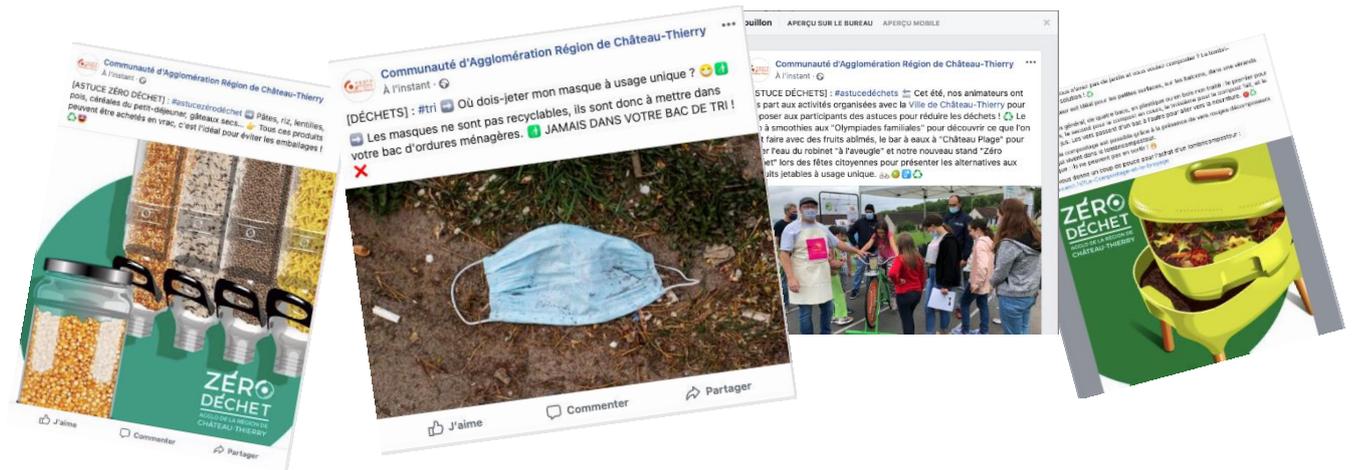
La presse traite régulièrement de la réduction des déchets, sur sollicitation de l'Agglo ou en présentant des actions d'autres acteurs.

Aussi, en 2021, les thèmes suivants ont été abordés : couches lavables, compostage, réemploi, nouvelles consignes de tri, Défi Z'Héros déchet.



Web

En 2021, le service s'est fixé comme objectif : 1 publication par semaine sur le thème des déchets sur les réseaux sociaux. 3 309 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo.



➤ **Mettre en œuvre des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi.**

Foyers témoins

Une opération foyers témoins a été menée en 2021, avec l'aide d'un stagiaire. 12 familles ont participé au défi, en pesant leurs déchets puis en appliquant des gestes de réduction.



2 films ont été réalisés pour valoriser les actions des familles, disponibles sur la chaîne youtube de l'Agglo.

Communes témoins

3 communes ont également participé au Défi et ont testé différentes actions de réduction des déchets :

- « Marché propre »
- Réduction des déchets du cimetière
- Brocante propre
- Commune zéro corbeille (test en cours)
- Salle des fêtes zéro déchet

3 fiches actions ont été réalisées et envoyées à toutes les communes à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets.



➤ **Organisation d'évènements sur la prévention des déchets**

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

En 2021, les animateurs du tri et de la prévention des déchets ont parlé compostage, gaspillage alimentaire et réduction des déchets aux élèves du territoire.

141 interventions	Dont 61 animations sur la prévention	2 769 élèves sensibilisés au tri et/ou à la réduction des déchets
--------------------------	---	--

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information

Evènement / structure	Lieu	Nombre interventions	Nb pers sensibilisées
Sensibilisations en porte à porte	Résidences à Château-Thierry, Etampes-sur-Marne, Fère-en-Tardenois	11	145
Actions dans les quartiers	Château-Thierry	21	681
Sensibilisations dans les administrations, associations et entreprises	Brasles, Château-Thierry, Nogentel	28	228
Evènements ponctuels sur le territoire	Château-Thierry, Essômes-sur-Marne, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois, Grisolles, Neuilly-Saint-Front, Rocourt-Saint-Martin	20	1806
Actions dans les structures de la CARCT	Château-Thierry, Condé-en-Brie, Etampes-sur-Marne, Marchais-en-Brie, Neuilly-Saint-Front, Saint-Eugène, Villers-sur-Fère	21	270

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

5 distributions de compost ont été proposées sur des sites de compostage collectif. Les animateurs ont également tenus 2 stands de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à Coincy et Crézancy.



Pour la 3ème année consécutive, l'exposition « Unpacked 365 » d'Antoine REPESSÉ était visible sur le pont de Château-Thierry, à côté de l'église de Neuilly-St-Front, devant le stade de Fère-en-Tardenois et devant le gymnase de Condé-en-Brie.

Nouveaux ateliers « Zéro déchets »

3 nouveaux ateliers ont été proposés au public cette année pour sensibiliser au zéro déchet.

- Le « **Sac t-shirt** » : réaliser un sac à partir d'un t-shirt.
- Le « **Bee Wrap** » : réaliser un emballage alimentaire réutilisable.
- Le « **stand Zéro déchet** » : présentation d'alternatives aux produits jetables.



➤ **Sensibilisation à la prévention qualitative**

La prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet et non pas de sa quantité. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

Ateliers produits ménagers maison

3 ateliers « fabrication de produits ménagers » ont été menés en 2021 à la Ressourcerie Blanchard, pour COALLIA et pour les familles du Défi Z'Héros déchet (recettes pour la lessive, les pastilles lave-vaisselle ou blocs WC).

Axe 3 : Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets

Les instruments financiers sont particulièrement incitatifs en matière de réduction des déchets. C'est pourquoi l'Agglo a choisi de mettre en place une tarification incitative et s'attache à proposer aux usagers des aides relatives à la réduction des déchets.

➤ **Mettre progressivement en place la tarification incitative**

Le nouveau mode de financement, appelé « Abonnement Déchets Service » sera mis en place sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2023, avec une année de tarification à blanc en 2022.

Les tarifs ont été votés par les élus communautaires au mois de décembre.

4 guides ont été conçus pour comprendre la nouvelle tarification à l'attention :

- des agents
- des élus (2)
- des habitants (accompagné d'un magnet sur les nouvelles consignes de tri) – distribution en boîtes aux lettres



➤ **Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets**

Aide à l'achat d'un broyeur

En 2021, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer. Il est désormais possible de recevoir une aide pour un achat mutualisé (3 foyers minimum) : remboursement de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 150 €.

En 2021, **64 foyers ont bénéficié de cette aide.**

Aide à l'acquisition d'un composteur

En 2021, l'Agglo a maintenu son aide à l'acquisition d'un composteur dans les mêmes conditions que précédemment, avec deux types de composteurs en bois de 400 ou 600L, proposés respectivement au prix de 20 et 30 €.

Des difficultés d'approvisionnement en composteurs nous ont contraints à transformer cette aide en aide à l'achat à partir de septembre 2021 : subvention à hauteur de 50% de la valeur d'achat TTC, plafonnée à 30€ par composteur. Aide limitée à 2 composteurs par foyer.

En 2021, **221 foyers (243 composteurs) ont bénéficié d'un composteur** à bas prix, remis par le service déchets et **3 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat**.

Considérant que le compostage permet de réduire de 47 kg par habitant par an la quantité de déchets, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 23 tonnes de déchets.

Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Depuis le 27 septembre 2021, l'Agglo propose une aide à l'achat de lombricomposteurs : remboursement sur dossier de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

Le lombricomposteur est plutôt destiné aux foyers ne possédant pas ou peu de jardin. Il peut être mis en intérieur, sur un balcon, dans une véranda ou un garage.

Il n'y a pas eu de demande en 2021.

Aide à l'achat des couches lavables



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat des couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette aide est étendue aux professionnels de la petite enfance.

Début 2021, un courrier a été envoyé à toutes les communes pour relayer l'information auprès des jeunes parents.

En 2021, 4 foyers et 2 crèches ont pu bénéficier de cette aide. Utiliser les couches lavables permet de réduire jusqu'à 400kg par enfant par an de déchets.

Aide à l'achat de protections lavables adultes

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglo propose une aide à l'acquisition de protections adultes (couches et absorbants lavables adultes neufs ou d'occasion, coupes et culottes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables) avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par adulte.

En 2021, 34 personnes ont pu bénéficier de cette aide.



Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de l'importante quantité de déchets générés par le gaspillage alimentaire, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, accompagnement aux changements de comportements et exemplarité.

➤ **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs ainsi que des animations à destination des scolaires.

Le recrutement d'une chargée de mission agriculture et projet alimentaire de territoire en 2021 va permettre de renforcer les actions de l'Agglo sur ce thème.

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

La réduction des biodéchets et déchets verts est le résultat d'un travail mené en amont pour limiter la production, et en aval pour gérer les déchets au plus près du lieu de production afin d'éviter qu'ils soient collectés, transportés et traités.

Le rôle de la collectivité est de sensibiliser les acteurs du territoire de façon à ce qu'ils modifient leurs pratiques, d'accompagner leurs changements de comportements et, bien entendu, d'être exemplaire.

➤ **Promouvoir le jardinage au naturel**

Guides disponibles sur le site internet de l'Agglo



➤ **Développer la gestion différenciée des espaces verts**

Sur les sites de l'Agglo

En 2021, les agents du service technique de l'Agglo ont réalisé des îlots de fauche tardive sur la majorité des sites. L'acquisition de matériel a permis également de pratiquer le « mulching ».



➤ **Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages**

C'est dans cette optique que l'Agglo propose des aides à l'acquisition de broyeurs, composteurs et lombricomposteurs, décrites précédemment (axe 3 du PLPDMA).

➤ **Développer le compostage partagé et le compostage en établissement**



En 2021, l'Agglo a poursuivi le développement du compostage collectif en pied d'immeuble. **3 nouveaux points ont** été installés à Château-Thierry :

- Quartier de Blanchard, dans le cadre du contrat de ville
- Cour U1, rue Paul Doucet
- Résidence Le Relais, avenue de la République

Au total, 12 points de compostage collectifs sont installés sur l'ensemble du territoire.

Le composteur du jardin partagé des Vaucrises a été remplacé et un composteur supplémentaire a été mis à disposition du Collège de Condé-en-Brie.

Les installations font l'objet d'une maintenance hebdomadaire par les guides composteurs du service déchets.

En 2021, des animations et distributions de compost ont été organisées afin de maintenir la motivation des foyers participants et mobiliser de nouveaux foyers.

Axe 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

Par consommation responsable, on entend un mode de consommation durable visant à satisfaire les besoins des citoyens par des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, et par le biais d'autres formes de dispositifs économiques telles que la location, le partage, le marché de l'occasion, ...

➤ *Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation*

Au Bas de l'Aisne

La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire, avec 2 lieux de vente (Brasles et Château-Thierry).

En 2021, **46 tonnes de déchets** issus du territoire ont été prises en charge par l'association. Collectés à la boutique, à domicile ou lors de débarras solidaires, ces objets retrouvent une seconde vie grâce à l'implication d'une équipe de 6 employés en réinsertion, d'un encadrant technique et d'un accompagnateur socio-professionnel et à l'aide précieuse de bénévoles !



En 2021, le conteneur a permis de récupérer 7,1 tonnes d'objets qui ont été revalorisés.

De plus, la Ressourcerie organise des **Bricol'Café** dans le cadre du contrat de ville dédié aux quartiers prioritaires (Ville de Château-Thierry). Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les habitants, rendre service en effectuant des bricolages et transmettre les gestes de réparation.

Le Relais

De par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur territoire.

LE RELAIS

L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2021, une proposition d'installation de borne a été faite à une quinzaine de communes n'en disposant pas, pour renforcer le maillage existant. 2 communes y ont répondu favorablement.

Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie, en quantité raisonnable.

Comme chaque année, le professeur de technologie du collège de Fère-en-Tardenois a pu récupérer des DEEE, bois et métaux, valorisés par les collégiens dans le cadre d'ateliers. Le centre culturel Camille Claudel, récupère également des objets pour les réutiliser lors de cours d'arts plastiques.

À l'occasion du « Festival C'est Comme ça » un artiste a récupéré des matériaux pour fabriquer des œuvres.

3 nouveaux partenariats ont été établis avec :

- le FABLAB pour la récupération de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- L'association « La Maisonnée de Gloria » pour la récupération d'arbres à chats et matériel d'isolement/construction
- L'association « Le Bois de deux mains » / SEVE pour la récupération de bois.

➤ **Limiter l'utilisation de produits à usage unique**

Remplacer les barquettes à usage unique avec le service de portage des repas à domicile, la cuisine centrale de Château-Thierry et en lien avec le projet alimentaire de territoire.

Un test a été fait sur des contenants réutilisables et micro-ondables par les personnes impliquées dans le projet. Le couvercle est problématique. De nouveaux produits sont en cours de développement chez les fournisseurs.

Kit de prêt couches lavables

Depuis 2020, l'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant (1 kit taille S et 2 kits taille M).

En 2021, 6 foyers ont emprunté un kit, les retours sont toujours très positifs sur l'intérêt de ce service proposé aux habitants.

Une proposition d'ateliers de découverte des couches lavables a été faite à l'Institut de Soins Infirmiers de Château-Thierry : sans suite.

➤ **Renforcer le dispositif Stop Pub**

Il est disponible par envoi sur simple demande auprès du service ou en retrait sur place à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

Le stop pub est également diffusé par le biais du guide « Comment réduire mes déchets? » remis à chaque livraison de bacs et lors des manifestations.

Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics

➤ **Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets**

L'Agglo accompagne 2 crèches et le service entretien de la ville de Château-Thierry pour utiliser des produits ménagers moins dangereux pour l'environnement.

6. Communication et sensibilisation

La Communauté d'Agglomération mène des actions de communication et de sensibilisation en vue d'améliorer le tri et de réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire.

Des animations sont effectuées tout au long de l'année dans les écoles et collèges. Ainsi en 2021, 141 animations en établissements scolaires ont permis de sensibiliser 2 769 enfants.



Animation tri des déchets pour une classe de l'école de Courtemont-Varennes, 2021

Afin de sensibiliser divers publics au tri et à la prévention des déchets, des animations et ateliers ont lieu lors des fêtes de quartier, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, et autres manifestations sur le territoire, ainsi que dans différentes structures (intercommunales, associatives...). En 2021, 101 interventions ont permis de sensibiliser 3 130 personnes.



Animation « bar à eaux » à Château Plage à Château-Thierry - juillet 2021



Stand sur les nouvelles consignes de tri et le zéro déchet lors de la Semaine Européenne de réduction des déchets à Coincy – novembre 2021



Sensibilisation au compostage et broyage au marché d'Essômes-sur-Marne - mai 2021



Participation aux « Courses longues de l'Agglo » à Neuilly-Saint-Front octobre 2021

Des actions de communication plus ciblées sont aussi effectuées lors d'opérations d'information des habitants en porte-à-porte.

Au total, en 2021 ce sont 5 899 personnes qui ont été touchées lors des 242 actions de sensibilisation sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets, menées sur le territoire.



Des documents de communication sont aussi réalisés pour informer les usagers sur le service (Journal de l'Agglo, guide et documents sur la prévention, calendrier de collecte, site internet, ...).

Depuis décembre 2020, une médiatrice cadre de vie et prévention des déchets intervient spécifiquement dans les 2 quartiers prioritaires de la ville de Château-Thierry (Vaucrises et Blanchard) pour sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets. Ses principales actions sont : la médiation de rue, le porte à porte, la veille technique sur le fonctionnement des équipements et de la collecte, les partenariats avec les acteurs présents sur les lieux de vie, la tenue de permanences in situ pour les demandes de cartes de déchèterie et/ou badges d'accès aux conteneurs à déchets...



Permanence de demande/retrait de carte de déchèterie – Vaucrises, Château-Thierry

Indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service

La gestion du service public de prévention et de gestion des déchets est principalement effectuée par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les principaux marchés concernent la collecte des OMR et des emballages recyclables et le transport des déchets apportés en déchèterie.

Les marchés de collecte des OMR et emballages recyclables des quatre territoires arrivant à échéance commune pour la fin 2020, un marché de collecte unique a débuté au 1^{er} janvier 2021 avec 2 lots :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

Depuis le 1^{er} avril 2021, le transport des bennes de déchèteries est assuré par un prestataire unique sur les 4 déchèteries : la Société 3B Environnement.

2. Dépenses et recettes

Le territoire de Condé-en-Brie étant financé par la redevance incitative, il fait l'objet d'un budget annexe contrairement aux trois autres territoires où le service déchets est rattaché au budget général. Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du service et leur évolution par rapport à l'année précédente sont présentées dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 021	Rappel 2020	Evolution 2021 / 2020
Collecte OM et recyclables	1 954 254 €	2 353 567 €	-17%
Traitement OM et recyclables	2 376 250 €	2 212 477 €	7%
Collecte déchèteries	581 943 €	554 416 €	5%
Traitement Déchèteries	604 402 €	664 088 €	-9%
Contenants	509 788 €	261 172 €	95%
Communication / Prévention	89 865 €	30 548 €	194%
Etudes	30 720 €	118 462 €	
Frais généraux	47 055 €	36 643 €	28%
Charges de personnel	1 113 694 €	965 319 €	15%
Charges financières (amortissements)	324 158 €	375 586 €	-14%
Redevance incitative (annulation + impression + frais TIPI)	27 819 €	10 730 €	159%
Total général	7 659 948 €	7 583 007 €	1%

RECETTES	2 021	Rappel 2020	Evolution 2021 / 2020
Soutiens Eco-organisme collecte	882 421 €	575 585 €	53%
Vente matériaux collecte	418 411 €	132 003 €	217%
Soutiens Eco-organisme déchèterie	80 753 €	50 448 €	60%
Vente matériaux déchèterie	56 284 €	97 259 €	-42%
Autres subventions (ADEME, RI)	2 000 €	-1 309 €	-253%
Déchèterie (accès autres collectivités, CTM, accès pro...)	210 944 €	198 184 €	6%
Divers (remboursement charges personnel, facturation cartes ou badges perdus, pénalités marchés...)	157 073 €	46 406 €	238%
TEOM / REOMI	5 858 367 €	5 841 192 €	0%
Résultat exercice antérieur reporté	287 300 €	694 575,17 €	-59%
Total général	7 953 553 €	7 634 342 €	4,2%

57 % des dépenses concernent les prestations de collecte et de traitement des OMR et des recyclables. Le service des déchèteries représente quant à lui 15 % des dépenses. La TEOM et la REOMI représentent 74 % des recettes. Les autres recettes proviennent principalement des subventions des éco-organismes (12%) et des ventes de produits recyclables (6%).

En 2021, le coût aidé issu de la matrice des coûts (comptabilité analytique selon la méthode de l'Ademe) reste stable par rapport à 2020. Il s'élève 111 € TTC / habitant.

Les dépenses en investissement en 2021 restent encore fortement impactées par l'adaptation des contenants nécessaire pour la mise en place de l'Abonnement Déchets Service et la mise aux normes et rénovation des déchèteries.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 021	Rappel 2020	Evolution 2021/ 2020
Mise aux normes et rénovation déchèterie	245 443 €	193 731 €	27%
Matériel déchèteries	1 804 €	5 665 €	-68%
Bacs OM et recyclables	299 610 €	264 380 €	13%
Bornes à verre	80 854 €	12 623 €	
Conteneurs enterrés	60 880 €	66 751 €	-9%
Composteurs	12 456 €	9 762 €	28%
Matériel gestion contenants	35 215 €		
Logiciel	0 €	11 340 €	-100%
Matériel, équipements divers	5 928 €	389 €	1424%
Emprunt	100 500 €	16 762 €	
TOTAL	842 692 €	581 402 €	45%

RECETTES	2 021	Rappel 2020	Evolution 2021 / 2020
Subventions / contenants	88 895 €		
Subventions / tarification incitative	48 165 €		
Subventions / déchèteries	0 €	54 055 €	
Subventions / prévention	0 €	5 000 €	
Vente Composteurs	7 370 €	2 140 €	244%
Divers	2 805 €		
FCTVA	42 015 €	1 921 €	2087%
Amortissement	104 547 €	49 242 €	112%
Emprunt	100 500 €		
Résultat exercice antérieur reporté	128 780 €	147 832 €	-13%
TOTAL	523 078 €	260 189 €	101%

3. Le financement du service

Les modes de financement diffèrent d'un territoire à l'autre :

Secteur de Condé-en-Brie	Secteur de Château-Thierry	Secteur de l'Ourcq et Clignon	Secteur du Tardenois
Redevance incitative Budget annexe	TEOM Taux : 10,07%	TEOM Taux : 10,50%	TEOM Taux : 15,27%

La majorité des usagers du territoire contribue donc au financement du service par le biais de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le foncier bâti.

Le territoire de Condé-en-Brie a mis en place la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016, sur la base d'un forfait comprenant 26 levées et d'un tarif à la levée supplémentaire du bac à ordures ménagères. La grille tarifaire appliquée en 2021 est la suivante :

Volume du bac	Part fixe *	Part variable par levée supplémentaire
120 L	206,00 €	10,00 €
180 L	250,00 €	11,50 €
240 L	287,00 €	13,10 €
360 L	408,00 €	18,00 €
660 L	750,00 €	31,00 €
120 L (bac vendange)	30,00 €	10,00 €
240 L (bac vendange)	42,40 €	13,10 €
360 L (bac vendange)	62,00 €	18,00 €
660 L (bac vendange)	114,00 €	31,00 €
120 L (bac manifestation)		10,00 €
240 L (bac manifestation)		13,10 €
360 L (bac manifestation)		18,00 €
660 L (bac manifestation)		31,00 €

* Part fixe comprenant 26 levées pour bacs normaux et 4 levées pour bacs vendanges

A compter de sa création, l'Agglomération avait cinq ans pour harmoniser le mode de financement du service déchets. Aussi, à l'appui d'une étude d'optimisation et d'harmonisation du service menée en 2018, le Conseil Communautaire réuni le 1^{er} juillet 2019 a délibéré pour la mise en place de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2023 (amendement issu de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).

A cette occasion, l'Agglomération a missionné le cabinet Citexia pour une mission d'accompagnement et le cabinet Cités Plume pour une communication cohérente et suscitant l'adhésion de l'ensemble des usagers du service.

Riche d'échanges, l'année 2021 a réuni le comité du pilotage à quatre reprises pour travailler au déploiement du nouveau mode de financement du service, désormais appelé l'ABONNEMENT DECHETS SERVICE.

En parallèle, trois conférences de territoire, réunissant les élus par secteur ont été organisées en janvier, juillet et novembre 2021. Dans un premier temps, cela a été l'occasion de présenter le principe et les enjeux et l'abonnement déchets service ; puis d'informer précisément les élus sur les principaux postes de dépenses et l'évolution budgétaire du service déchets ; et enfin d'inviter les élus à se positionner sur une grille tarifaire test pour l'année 2022.

La conférence des maires, de nouveau réunie le 29 novembre 2021, a été, elle aussi, informée du contexte de mise en place de l'abonnement déchets service et invitée à choisir une grille tarifaire test pour l'année 2022.

Cette grille a été approuvée par le conseil communautaire de 13 décembre 2021 :

	Nombre de levées ou de dépôts inclus dans l'abonnement au service	Abonnement au service	Tarif de la levée supplémentaire
Apport volontaire ou sacs prépayés	104 dépôts ou sacs	197 €	1 €
Bac ordures ménagères 120 litres	26 levées	231 €	2,50 €
Bac ordures ménagères 180 litres	26 levées	299 €	3,70 €
Bac ordures ménagères 240 litres	26 levées	369 €	5 €
Bac ordures ménagères 360 litres	26 levées	507 €	7,50 €
Bac ordures ménagères 660 litres	26 levées	859 €	14 €
Bac ordures ménagères 770 litres	26 levées	977 €	16 €
Bac manifestation 240 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	13 €
Bac manifestation 360 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	18 €
Bac manifestation 660 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	31 €
Bac vendanges 120 litres	4 levées	36 €	10 €
Bac vendanges 240 litres	4 levées	57 €	13 €
Bac vendanges 360 litres	4 levées	78 €	18 €
Bac vendanges 660 litres	4 levées	133 €	31 €

Ces différentes étapes ont été relayées par différents outils de communication :

- Un guide pour les élus et un guide pour les agents, diffusés en janvier 2021, avec l'objectif de rappeler le principe de l'abonnement déchets service et d'expliquer l'évolution des coûts

de façon à ce que élus et agents puissent relayer les bonnes informations auprès de la population.

- Un journal de l'Agglo paru en août 2021, informant de la mise en œuvre de l'abonnement déchets service
- Une campagne de communication sur la réduction des déchets, relayée dans toutes les communes
- Un guide sur la connaissance des coûts du service déchets, diffusé en octobre 2021 à l'ensemble des usagers, pour les informer de l'évolution des coûts à venir.
- Un guide pour les élus, présentant la grille tarifaire test de l'abonnement déchets service pour l'année 2022, diffusée fin décembre 2021

En parallèle, l'opération foyer témoins a permis de tester différentes outils de réduction des déchets et de montrer à tous que c'est possible !

Bilan et perspectives

A compter du 1^{er} janvier 2021, la mise en œuvre d'un nouveau marché de collecte a permis d'harmoniser la fréquence et les modes de collecte sur l'ensemble du territoire. Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Eco-déchets pour la collecte des OMR et des recyclables hors verre, collectés désormais majoritairement en bac, une fois par semaine pour les OMr, et tous les 15 jours pour les recyclables. Le lot 2 attribué à l'entreprise Mineris concerne la collecte du verre, désormais proposée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

Après les travaux sur la déchèterie de Château-Thierry effectués en 2019 et ceux de Condé-en-Brie en 2020, les travaux de mise aux normes se sont poursuivis sur les déchèteries de Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère en 2021.

Accompagné par les cabinets Citexia et Cités Plume, l'Agglomération poursuit sa route vers un mode de financement unique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2023 : « l'abonnement déchets service » dont l'objectif est d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets. En 2021, la réorganisation du service déchets avec des moyens humains supplémentaires a permis d'enclencher un travail fastidieux dans la fiabilisation de la base de données des usagers et de poursuivre la campagne d'adaptation des bacs à ce nouveau mode de financement ainsi qu'à l'extension des consignes de tri .

La mise en place de l'abonnement déchets service s'est accompagnée d'une communication conséquente avec différents guides à destination des usagers, des agents et des élus. Par ailleurs, une concertation à travers différentes instances (comité de pilotage, conférences de territoire, conférences des maires) a été mise en place pour aboutir au vote des tarifs à blanc de l'abonnement déchets service en conseil communautaire fin 2021. En parallèle, les actions de prévention prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés se poursuivent. Plus particulièrement, les opérations foyers et communes témoins ont permis de mettre en lumière les gestes de réduction des déchets.

Le passage à l'extension des consignes de tri, la communication sur l'abonnement déchets service et les actions de sensibilisation menées par les animateurs ont permis d'atteindre des résultats encourageants en terme de réduction et de tri des déchets.

Comparés à 2019 (l'année 2020 étant faussée par l'impact de la crise sanitaire), les tonnages d'OMr régressent (-5%) et les recyclables hors verre progressent (+13%). Les résultats sont aussi encourageants en termes de prévention avec une diminution de 1% des DMA.

La production totale de déchets est ainsi passée de 562 kg par an et par habitant en 2019 à 553 kg en 2021. Ces efforts devront toutefois être poursuivis pour atteindre les objectifs fixés par le programme de prévention (552 Kg par habitant en 2023). La tarification à blanc de l'abonnement déchets service prévue en 2022 devrait y contribuer.

Les refus de tri (14,2 kg par habitant en 2021 contre 14,6 Kg en 2020) restent néanmoins toujours trop importants malgré les suivis de pré-collecte des animateurs. Ces derniers seront renforcés en 2022 pour améliorer ce ratio encore élevé par rapport à la moyenne de l'Aisne (11 kg/habitant).